

<b>DEMANDE DE DEROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)</b>	
<b>AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL</b>	
<b>REGION NOUVELLE-AQUITAINE</b>	
Références du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	2023-07-24x-00755
Dénomination du projet :	Destruction de 2 bâtiments à Etaules
Préfet(s) compétent(s) :	Charente-Maritime (17)
Bénéficiaire(s) :	Mairie d'Etaules
Date de dépôt de la demande par le bénéficiaire :	23/06/2023
Date de transmission du dossier au CSRPN :	07/07/2023

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<p><u>Objet :</u> La destruction de deux habitations mitoyennes désaffectées présentant un risque d'effondrement sur la voie publique en centre-bourg génère la destruction d'une quinzaine de nids d'Hirondelles de fenêtre dont la plupart était occupé en 2022 et 2023. Pour des raisons d'urbanisme, de sécurité publique... la raison impérieuse d'intérêt public majeur est bien remplie et il n'y a guère d'alternative que la démolition avec reconstruction.</p> <p><u>Solution proposée :</u> La commune a recherché une solution de compensation en contactant le siège de la LPO qui a diligenté une mission pendant la saison de reproduction et inspecté les bâtiments alentours pour rechercher une implantation nouvelle de la petite colonie. Il se trouve que la bibliothèque municipale toute proche (même rue à 20 mètres) possède un profil et une hauteur de toit équivalents et il est proposé la pose de 30 nids artificiels sur une façade de l'édifice avec 6 nichoirs à Moineaux domestiques. Elle envisage la réinstallation de nids sur le futur bâtiment réaménagé. Un suivi des nids est prévu de 2024 à 2029.</p> <p><u>Discussion / préconisations :</u> La solution préconisée (pose de 30 nichoirs sur un bâtiment public à proximité immédiate : ratio de 2/1) est acceptable. Il est prudent d'installer des nichoirs à moineaux pour éviter l'occupation des nids destinés aux hirondelles. Il faudrait cependant s'entourer de la garantie que les hirondelles de fenêtre occupent bien les nids installés en leur faveur.</p>

Expert délégué :	Michel Métais
<b>Avis :</b>	
Favorable :	
<b>Favorable sous conditions :</b>	1) la destruction des nids actuels a lieu hors période de nidification ; 2) l'usage d'enregistrement de chant de l'Hirondelle de fenêtre est préconisé au niveau de la bibliothèque au moment de l'arrivée des hirondelles en avril 2024 pour les attirer jusqu'au moment de la construction/renforcement des nids. Cette opération n'a pas à être renouvelée en cas de succès ; 3) la pose de 15 nids sur le futur bâtiment rénové doit être inscrite dans le cahier des charges de réhabilitation ; 4) le suivi sur 5 ans de la nidification des hirondelles dans le quartier est suffisant. Un usage et accompagnement pédagogiques de ce transfert est préconisé auprès de l'école élémentaire.
Défavorable :	
Fait le :	07/08/2023
Signature : Pour le Président du CSRPN N-A L'expert délégué 	